

SEANCE DU 3 JUIN 2020

Le trois juin deux mil vingt à vingt-heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Véronique SAUZEDE, Gaétane MAUPPIN, Marie GUIDO, Claire LACOUME, Eliane LAFAILLE, Laurence ROUSSET, Messieurs Gilbert SIMON, Roland SIRE, Etienne MERVOYER, David FERNANDEZ, Alexandre APARICIO, Marc FLANDIN, Daniel DUHOMME, Jean-Paul FROMEAUX, Philippe MATEO.

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Ordre du jour

- Mise en place des commissions communales (finances, travaux/environnement, social/aînés/ vie associative/communication, personnels, commission d'appel d'offres, correspondant défense)
 - Désignation des représentants aux commissions intercommunales
 - Conseil communautaire des Pyrénées Audoises
 - S.M.M.A.R : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et Rivières
 - S.M.A.H.V : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude
 - S.A.G.E.Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute-Vallée
 - SYADEN syndicat Audois d'Energies et du Numérique
 - SIVU EHPAD « la Coustète » de Quillan.
 - Collège J-BIEULES à Couiza
 - ATD 11 agence technique départementale
 - Délibération délégations du Conseil Municipal au Maire.
 - Délibération désignation d'un suppléant concernant la comptabilité
 - Délibération constitution de la commission d'appel d'offres
 - Délibération indemnités du Maire et des Adjointes
 - Délibération formation des élus
 - Délibération Vote des trois taxes
 - Vote des participations et des subventions communales
 - Délibération fixation du prix de l'eau et de l'assainissement pour 2020
 - Délibération affectation du résultat 2019 M14
 - Délibération affectation du résultat 2019 M49
 - Présentation budget prévisionnel M14 et M49année 2020
 - Délibération validation marché « Aménagement des bords d'Aude »
 - Délibération nouveau marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande
 - Délibération renouvellement des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
-
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 23 mai 2020. Il est validé à **l'unanimité**.

I - Mise en place des commissions communales (finances, travaux/environnement, social/ aînés/ vie associative/communication, personnels, commission d'appel d'offres, correspondant défense)

COMMISSIONS COMMUNALES	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS
FINANCES	SIMON.G	FERNANDEZ.D	MAUPPIN.G	SAUZEDE.V	FLANDIN.M	SIRE.R	MERVOYER.E	GUIDO.M	
TRAVAUX environnement	SIMON.G	FERNANDEZ.D	DUHOMME.D	GUIDO.M	FROMEAUX.J-P	SIRE.R	MERVOYER.E	MATEO.P	LAFAILLE.E
SOCIAL-AINES VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION	SIMON.G	SAUZEDE.V	DUHOMME.D	FLANDIN.M	FERNANDEZ.D	ROUSSET.L	LACOUME.C		
PERSONNELS	SIMON;G	GUIDO.M	MAUPPIN.G	FLANDIN.M	FROMEAUX.J-P	ROUSSET.L	MERVOYER.E	APARICIO.A	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	SIMON;G	SAUZEDE.V	GUIDO.M	FERNANDEZ.D	APARICIO.A	SIRE.R	FLANDIN.M		
CORRESPONDANT DEFENSE	DUHOMME. D								

II- Désignation des représentants aux commissions intercommunales- Conseil communautaire des Pyrénées Audoises

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CCPA	SIMON.G FERNANDEZ.D	
SMMAR	FERNANDEZ.D	MERVOYER.E
SMAHVA	FERNANDEZ.D	MERVOYER.E
SAGE	FERNANDEZ.D	MERVOYER.E
SYADEN	SIRE.R	GUIDO.M
SIVU EPAD LA "COUSTEDE"	LAFAILLE.E - ROUSSET.L	LACOUME.C SAUZEDE.V
COLLEGE "J.BIEULES"	MAUPPIN.G	MERVOYER.E
ATD11	GUIDO.M	SIRE.R
PNR	FERNANDEZ.D	MERVOYER.E

III- Délibération délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22 et L.2122-23 permet au Maire, par délégation du Conseil Municipal, « de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

Le conseil, après en avoir délibéré, délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- 1) D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autre lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600€ maximum.
- 11) De fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements.
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15) D'exercer au nom de la commune des droits de préemptions définies par le code de l'urbanisme tel que le droit de préemption urbain.
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du conseil municipal et tout référé devant tout juge pour défendre les intérêts de la commune.
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 18) De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19) De signer les conventions par lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou par lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€.
- 21) D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- 22) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 23) De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 24) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou l'édification des biens municipaux ;

Il demande d'approuver ces délégations, pour la durée du mandat 2020-2026

Le conseil municipal après ouï son président et avoir débattu :

Approuve les délégations ci-dessus pour une durée du mandat 2020-2026

IV- Délibération désignation d'un suppléant concernant la comptabilité

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner l'accréditation de l'ordonnateur et l'accréditation d'un suppléant relative à la gestion budgétaire auprès du comptable public.

Monsieur le Maire propose la candidature des élus ci-après et de les élire à bulletin secret :

Ordonnateur :

Monsieur Gilbert SIMON

Ordonnateur suppléant :

Monsieur David FERNANDEZ

Après avoir procédé au vote, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Sont ainsi déclarés élus pour l'accréditation de l'ordonnateur et l'accréditation d'un suppléant auprès du comptable public les personnes ci-dessous :

Ordonnateur :

Monsieur Gilbert SIMON

Ordonnateur suppléant :

Monsieur David FERNANDEZ

V- Délibération constitution de la commission d'appel d'offres

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant la commission d'appel d'offres d'une commune de 580 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein du conseil Municipal,

Monsieur Le Maire propose la candidature des élus ci-après et de les élire à bulletin secret :

Membres titulaires : Véronique SAUZEDE, Marie GUIDO, David FERNANDEZ.

Membres suppléants : Alexandre APARICIO, Roland SIRE, Marc FLANDIN.

Après avoir procédé au vote, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent les personnes ci-dessous :

Membres titulaires :

Véronique SAUZEDE

Marie GUIDO

David FERNANDEZ

Membres suppléants :

Alexandre APARICIO

Marc FLANDIN

Roland SIRE

VI- Délibération indemnités du Maire et des Adjointes

Le Maire informe l'assemblée que :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales(CGCT)

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints.

Vu les arrêtés municipaux en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions à :

- Monsieur David FERNANDEZ
- Madame Véronique SAUZEDE
- Monsieur Marc FLANDIN
- Madame Marie GUIDO

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que pour une commune de 580 habitants, le taux maximum de l'indemnité du maire, en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 40,3%

Considérant que l'indemnité du maire est de droit, fixée au maximum, sauf à ce que le maire fasse adopter une délibération la fixant à un montant inférieur.

Considérant que pour une commune de 580 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint, en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 10,7%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

Décide, avec effet au 23 mai 2020

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

Maire..... : .40.3 % de l'indice 1027

1^{er} adjoint.....: 10.7 % de l'indice brut 1027

2^{ème} adjoint... : .8 % de l'indice brut 1027

3^{ème} adjoint...: .8% de l'indice brut 1027

4^{ème} adjoint ...: ..8 % de l'indice brut 1027

Sachant que :

-Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

-L'ensemble de ces indemnités est inférieur à l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération, à laquelle sera joint en annexe un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité

VII- Délibération formation des élus

- ▶ Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus ;
 - ▶ Vu les grands axes du plan de formation des élus, définis en fonction des dispositions législatives et réglementaires applicables aux statuts des élus locaux, des missions des collectivités locales et de l'environnement local à partir duquel les élus exercent leur champ de compétence ;
- Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat ;
- Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la ville.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE

Article 1 : D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.

Article 2 : D'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon les thèmes ci-après : Statut juridique de l'élu local : dispositions applicables aux responsabilités civiles, pénales, personnelles

Compétences de la collectivité : en matière d'urbanisme, de santé et de l'action sociale

Environnement : gestion des déchets, gestion de l'eau, mutations climatiques, pollution

Article 3 : De retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.

Article 4 : D'imputer au budget de la commune (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.

Article 5 : De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, eu égard à la délibération cadre qui le prévoit.

Article 6 : D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel

VIII- Délibération Vote des trois taxes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après analyse des différents budgets primitifs 2020, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de ne pas modifier le taux des trois taxes (Taxes d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) ce qui correspond pour l'année 2020 à :

TAXES	Taux impositions 2019	Taux impositions 2020
Taxe d'habitation	16.76 %	16.76 %
Taxe foncière bâti	17.72 %	17.72 %
Taxe foncière non bâti	83.07 %	83.07 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Accepte à l'**unanimité**
De ne pas modifier les taux et de reconduire les taux de l'année 2019

XIX - Vote des participations et des subventions communales

Articles : 65548	PARTICIPATIONS	Vote 2019	Proposition 2020	Vote 2020
		Total 1 434.00 €	Total 1 434.00€	Total 1 434.00€
	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Corbière	628.00	628.00	628.00
	SYADEN	306.00	306.00	306.00
	ATD 11	500.00	500.00	500.00

Article : 6574	SUBVENTIONS COMMUNALES	Vote 2019	Proposition 2020	Vote 2020
		Total 4 605.00 €	Total 3 800.00€	Total 3 800.00 €
	ACCA	200.00	200.00	200.00
	ASSOCIATIONS FOOTBALL HAUTE VALLEE	0.00	100.00	100.00
	CIE théâtre de l'Archicôte	0.00	400.00	400.00
	ADEPAPE Association Départementale	50.00	0.00	0.00
	ADPM- Haute Vallée de l'Aude	60.00	60.00	60.00
	ARPA	60.00	100.00	100.00
	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	160.00	160.00	160.00
	ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	0.00	105.00	105.00
	ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	200.00	200.00	200.00
	AUDE CLAIRE	100.00	0.00	0.00
	AUDE NAT	100.00	0.00	0.00
	CALENDRETA	100.00	0.00	0.00
	CHATS LIBRES CAMPENOIS	200.00	0.00	0.00
	CINE CLUB	50.00	50.00	50.00
	CLUB DES AINES	200.00	200.00	200.00
	CLUB PHILATHELISTE CAMPENOISES	200.00	200.00	200.00
	COLLEGE J-B BIEULES DE COUIZA	500.00	0.00	0.00
	COMITES DES FETES	200.00	200.00	200.00
	COOPERATIVE SCOLAIRE	500.00	200.00	200.00
	DEPASSONS LE HANDICAP (ROTARY)	100.00	0.00	0.00
	GARBUSTE CAMPENOISE (PECHE)	200.00	200.00	200.00
	GYMNASTIQUE SPORTIVE DE QUILLAN	0.00	100.00	100.00
	INITIATIVES CITOYENNES CAMPENOISES	0.00	200.00	200.00
	JUDO	200.00	0.00	0.00
	LES AMIS DE SAINT SEBASTIEN	200.00	200.00	200.00
	LES CANAILLOUS	200.00	0.00	0.00
	LES JARDINS DE CAMPAGNE	0.00	200.00	200.00
	LIGNE QUILLAN SNCF	25.00	25.00	25.00
	MEMOIRES DE CAMPAGNE	200.00	200.00	200.00
	PETANQUE CAMPENOISE	200.00	200.00	200.00
	SAPEURS-POMPIERS	100.00	100.00	100.00
	SOUVENIRS FRANCAIS	200.00	200.00	200.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré **accepte à L'UNANIMITE**

XI- Délibération fixation du prix de l'eau et de l'assainissement pour 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

Il rappelle que le prix a été relevé en 2014 pour satisfaire aux exigences de l'agence de l'eau afin d'être éligible aux demandes de subventions et propose que pour l'année 2020, compte tenu de la conjoncture économique qui pèse sur le budget des ménages, le prix demeure inchangé.

Pour la facturation année 2020, le tarif sera donc le suivant :

Abonnement compteur : 30 €
M³ d'eau : 1,40 € HT
M³ d'assainissement : 1,14 € HT
Redevance communale d'assainissement : 10 €
Prélèvement production eau : 0.0466€ par M3
Redevance pollution de l'eau : 0.27 €
Modernisation des réseaux : 0.15 €
Pour la redevance pollution de l'eau et la modernisation des réseaux, leur taux est défini par l'agence de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte à L'UNANIMITE ;

XII- Délibération affectation du résultat 2019 M14

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M14 de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître
Un excédent de fonctionnement de 227 828.25 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	/
Résultat de l'exercice : excédent fonctionnement	227 828.25
Excédent au 31/12/2019	
Excédent reporté en recettes de fonctionnement	/
Exécution du virement à la section d'investissement	/
Affectation complémentaire en réserves	/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 1068	227 828.25
B) Excédent d'investissement reporté	
Excédent à reporter en recettes d'investissement	69 380.28

XIII- Délibération affectation du résultat 2019 M49

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M49 de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2019.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	27 803.35
Part affectée à l'investissement exercice 2019	0.00
Résultat de l'exercice 2019	- 1 914.55
Résultat de clôture exercice 2019	25 888.80

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	67 830.10
Part affectée à l'investissement exercice 2019	0.00
Résultat de l'exercice 2019	12 617.95
Résultat de clôture exercice 2019	80 448.05

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le **résultat d'exploitation** comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	25 888.80
--	-----------

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le **résultat d'Investissement** comme suit :

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	80 448.05
--	-----------

XIV- Présentation budget prévisionnel M14 année 2020

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	0.00	392.22	1 000.00
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	25 000.00	18 639.13	25 000.00
60613	CHAUFFAGE	10 000.00	6 134.50	10 000.00
60618	AUTRES FOURNIT NON STOCKABLE	0.00	548.44	600.00
60621	COMBUSTIBLE	5 500.00	0.00	1 000.00
60622	CARBURANTS	3 000.00	2 935.85	4 000.00
60623	ALIMENTATION	500.00	28.32	500.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00	0.00	500.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	19 000.00	2 946.61	8 000.00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	60 000.00	8 626.48	30 000.00
60633	FOURNITURE VOIRIE	8 000.00	14 370.38	28 000.00
60636	VETEMENTS TRAVAIL	800.00	313.44	800.00
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	5 000.00	2 336.14	5 000.00
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	1 000.00	0.00	1000.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	1 800.00	2 061.32	1 800.00
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école	35 000.00	26 804.11	35 000.00
6135	LOCATION photocopieur	3 500.00	1 975.00	3 500.00
614	CHARGE LOC ET DE COPROPRIETES	300.00	59.44	300.00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	2 000.00	0.00	2 000.00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 000.00	2 505.26	3 000.00
615231	VOIRIE	0.00	600.00	1 000.00
615232	RESEAUX	4 000.00	0.00	3 000.00
61551	ENTRETIEN VEHICULES	4 000.00	979.38	4 000.00
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	3 000.00	2 304.69	3 000.00
6156	MAINTENANCE EGLISE	500.00	254.76	500.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	0.00	6 021.41	6 250.00
6168	AUTRES ASSURANCES	9 000.00	3 258.91	2 510.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	0.00	642.00	1 000.00
6182	DOC GENERALE	700.00	948.33	1 000.00
6184	FORMATION	1 000.00	0.00	1 000.00
6188	AUTRES FRAIS	2 000.00	888.00	1 000.00
6225	INDEMNITES COMPTABLE	1 100.00	558.36	1 000.00
6226	HONORAIRES	10 000.00	677.00	5 000.00
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	9 000.00	0.00	5 000.00

6228	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES DIVERS	1 000.00	384.30	1 000.00
6231	ANNONCES / PLU	2 000.00	0.00	2 000.00
6232	FÊTES ET CEREMONIES	10 000.00	8 006.09	9 000.00
6236	CATALOGUES	1 000.00	0.00	1 000.00
6248	FRAIS TRANSPORT	2 000.00	0.00	1 000.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0.00	309.80	1 000.00
6261	FRAIS POSTAUX	1 500.00	471.08	1 500.00
6262	TELEPHONE INTERNET	5 000.00	4 722.48	5 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	0.00	66.90	0.00
6281	CONCOURS DIVERS	14 353.28	0.00	0.00
6284	INSTRUCTION DROIT DES SOLS (CDC) URBANISME	0.00	6 380.00	3 190.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200.00	387.80	200.00
63512	TAXE FONCIERE	10 000.00	9 882.00	10 000.00
637	AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0.00	392.76	0.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	275 253.28	138 812.69	231 150.00
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	3 500.00	3 116.49	3 500.00
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500.00	451.64	500.00
6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	127 000.00	130 079.74	135 000.00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	35 000.00	34 474.83	40 000.00
6451	URSSAF	30 000.00	25 661.53	30 000.00
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	34 000.00	34 179.51	35 500.00
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	9 400.00	9 803.42	10 913.00
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	1 700.00	1 672.00	1 286.00
64732	ASSEDIC	2 200.00	1 385.52	1 800.00
6474	COMITE INTERCOM	3 000.00	2 453.00	3 000.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	1 000.00	628.27	1 000.00
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	247 300.00	243 905.95	262 499.00
6531	INDEMNITE ELUS	29 000.00	27 962.82	39 000.00
6533	IRCANTEC ELUS	1 500.00	999.64	1 500.00
6535	FORMATION ELUS	0.00	238.00	1 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	10 000.00	0.00	5 000.00
6551	POLICE D'ETAT	0.00	75.00	0.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	1 434.00	1 400.29	1 500.00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	4 705.00	4 405.00	4 900.00
65888	AUTRES PASRAU Arrondis (Impôt retenue à la source)	0.00	1.06	20.00
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	46 639.00	35 081.81	52 920.00
66111	INTERETS EMPRUNTS	13 900.00	13 367.34	11 519.00
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	13 900.00	13 367.34	11 519.00
675	VALEUR IMMO maison MARIN			57 268.70
676	Dif sur réal. En investissement			34 731.30
042	042 op d'ordre Amortissement	0.00	19 707.69	92 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	43 094.72	0.00	15 782.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	626 187.00	450 875.48	665 870.00

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2019	CA 2019	BP 2020
--	--------------------------------	----------------	----------------	----------------

6419	REMBOURSEMENT MALADIE AGENT	21 000.00	19 894.90	20 000.00
	TOTAL 013	26 000.00	19 894.90	20 000.00
70311	CONCESSION CIMETIERE vente 3 cases columbarium	1 200.00	1 800.00	1 200.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 000.00	1 413.16	1 500.00
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 487.00	5 746.00	5 000.00
7062	BIBLIOTHEQUE	40.00	8.00	10.00
7067	CANTINE	6 500.00	6 915.60	5 000.00
70688	PREST SERV contrat de La Poste	9 299.00	14 049.00	14 136.00
70841	MISE A DISPOSITION PERSONNEL M49	10 000.00	10 000.00	10 000.00
70878	REMBOURS PAR AUTRES REDEVANCES	0.00	80.00	0.00
	TOTAL 70	33 526.00	40 011.76	36 846.00
73111	IMPOTS LOCAUX	259 162.00	262 965.00	264 428.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	41 810.00	40 987.00	40 000.00
73221	FNGIR	38 039.00	38 068.00	38 068.00
73223	Remplacé FONDS DE PEREQUATION	11 000.00	21 330.00	18 933.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	13 000.00	19 287.49	14 000.00
	TOTAL 73	363 011.00	382 637.49	375 429.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	10 520.00	10 520.00	8 481.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	9 056.00	9 056.00	9 163.00
74127	DOT NATIONALE DE PEREQUATION	9 685.00	0.00	0.00
742	DOTATION AUX ELUS LOCAUX	3 030.00	3 030.00	3 033.00
74748	PARTICIPATIONS FA ECOLE	1 800.00	2 250.00	900.00
74834	COMPENSATION TAXE FONCIERE	1 595.00	1 595.00	1 560.00
74835	COMPENSATION TAXE HABITATION	8 358.00	8 358.00	8 358.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0.00	1 216.00	0.00
7488	AUTRES ATTRIBUT ET PARTICIPATION	0.00	89.13	0.00
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	44 044.00	36 114.13	31 495.00
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	57 506.00	63 343.31	53 000.00
757	REDEVANCE FERMIER (TALLANT)	0.00	50.00	100.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2 100.00	1 933.17	2 000.00
	TOTAL 75	59 606.00	65 326.48	55 100.00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0.00	9.28	0.00
	TOTAL 76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	9.28	0.00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPT GESTION	0.00	10 000.00	
773	MANDATS ANNULES EXCERCIE ANT	0.00	2.00	
775	2019 Vente camion IVECO 2020vente maison MALLOIZEL	0.00	2 000.00	92 000.00
	TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	12 002.00	92 000.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 20 000 € voirie 35 000 €)	55 000.00	55 000.00	55 000.00
776	Camion IVECO Sortie de l'actif différence réalisée	0.00	17 707.69	0.00
042	OPERATION D'ORDRE d'ordre travaux régie	55 000.00	72 707.69	55 000.00
	TOTAL RECETTE	576 187.00	628 703.73	665 870.00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	50 000.00	0.00	0.00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT 2019	626 187.00	628 703.73	665 870.00

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
--	--------------------------------	----------------	----------------	----------------

1641	CAPITAL EMPRUNTS	56 340.00	56 126.72	46 120.00
165	dépôt caution logements	1 000.00	550.00	1 000.00
	TOTAL 16	57 340.00	56 676.72	47 120.00
2111	ACHAT Terrain MALAPERT Opération 81	1000.00	200.00	0.00
2116	COLUMBARIUM opération 113	15 000.00	0.00	7 440.00
2132	Frais de notaire achat Immeubles CTS JAMMES	1 931.00	1 930.17	0.00
21578	ACHAT Matériel opération 73	20 000.00	17 634.18	10 000.00
21534	ECLAIRAGE PUBLIC opération 71	50 000.00	0.00	32 120.00
21534	Opération 107 Av Espéaza- FACE	49 000.00	29 203.16	0.00
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79CCPA ET AUTRES	192 476.00	56 805.51	374 050.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112	13 000.00	2 151.60	5 000.00
2182	Camion YVECO opération 115	34 000.00	33 180.00	0.00
2183	signature électronique Berger Levrault	23 836.00	540.00	0.00
	TOTAL 21	415 243.00	141 644.62	428 610.00
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	35 000.00	35 000.00	20 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	20 000.00	20 000.00	35 000.00
192	Plus ou moins/value cession d'immo vente camion IVECO sortie de l'actif	0.00	17 707.69	0.00
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	55 000.00	72 707.69	55 000.00
204412	Public : Bâtiments et installation	8 378.00	0.00	0.00
041	TOTAL OPERATION D'ORDRE	8 378.00	0.00	0.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	520 961.00	271 029.03	530 730.00
	001 DEFICIT REPORTE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	520 961.00	271 029.03	530 730.00

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	SOLDE D'EXCUSION REPORTE (Excédent de clôture)	72 846.09	0.00	69 380.28
10222	FCTVA	39 115.09	40 612.44	23 084.41
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	3 268.90	6 247.77	3 000.00
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	179 321.73	179 321.73	227 828.25
	TOTAL 10	294 551.81	226 181.94	253 912.66
1321	SUBVENTION DETR (Etat) bords d'Aude Tempête GLORIA	30 597.98	0.00	60 958.06
1322	SUBVENTION REGION bords d'Aude Tempête GLORIA	37 253.93	5 762.22	54 002.00
1323	SUBV DEPARTEMENT bords d'Aude Tempête GLORIA	37 253.93	14 601.58	76 197.00
1328	SYADEN Rénovation EP 1 ^{ère} tranche	14 833.00	0.00	15 000.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	119 938.84	20 363.80	206 157.06
165	Dépôt et cautionnement reçus	754.79	1 309.79	1 280.00
1641	EMPRUNTS	84 837.56	0.00	
	TOTAL 16	85 592.11	1 309.79	1 280.00
2182 /040	Matériel de transport	0.00	19 707.69	0.00
	TOTAL 040 OPERATION D'ORDRE	0.00	19 707.69	0.00
45822	Recette Investissement	8 378.00	0.00	0.00

5/041				
	TOTAL 041 OPERATION D'ORDRE	8 378.00	0.00	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	520 961.00	267 563.22	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	520 961.00	267 563.22	530 730.00

XV- Présentation budget prévisionnel M49 année 2020

	DEPENSES	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	6 000.00	5 408.42	6 000.00
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	400.00	522.60	600.00
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	5 000.00	601.65	4 000.00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	34 765.00	32 764.80	36 357.00
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	1 000.00	180.77	500.00
61523	RESEAUX	1 000.00	624.00	1 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	7 000.00	2 498.00	5 000.00
6156	MAINTENANCE	800.00	115.20	800.00
617	FRAIS ANALYSE	2 000.00	1 616.16	2 000.00
6262	Frais TELEPHONIQUE	1 000.00	302.42	1 000.00
6371	Redevance prélèvement EAU	1672.00	1 672.00	1 687.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	60 637.00	46 306.02	58 944.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	10 000.00	10 000.00	10 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	1 000.00	0.00	1 000.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	1 000.00	0.00	1 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 508.00	3 507.88	3 212.00
66	Charges financières	3 508.00	3 507.88	3 212.00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 000.00	169.49	1 000.01
67	TITRE ANNULE	1 000.00	169.49	1 000.01
701249	Redevance contre- valeur pollution	7 596.00	7 596.00	6 970.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 413.00	3 412.00	3 193.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 009.00	11 008.00	10 163.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	87 154.00	70 991.39	84 319.01
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	4 745.96	0.00	5 086.00
6811/042	Dotations amortissements	29 066.04	29 066.04	30 246.99
042	Opération d'ordre entre section	29 066.04	29 066.04	30 246.99
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	120 966.00	100 057.43	119 652.00
	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70111	Redevance eau	35 000.02	36 909.25	35 000.00
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	6 500.00	7 441.69	6 500.57
704	Travaux	0.00	0.00	
70611	Redevance assainissement collectif	26 500.00	27 468.46	26 500.00
706121	Modernisation des réseaux	2 900.00	3 170.85	3 000.00
70613	PAC	0.00	0.00	
7064	Locations de compteurs	11 000.00	11 720.00	11 500.00
7071	Compteurs	0.00	170.00	
70	VENTES PRODUITS	81 900.02	86 880.25	82 500.57
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000.00	5 000.00	5 000.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	11 262.63	11 262.63	11 262.63

	RECETTES TOTALES	93 162.65	98 142.88	93 763.20
002	EXCEDENT REPORTE	27 803.35	0.00	25 888.80
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	120 966.00	98 142.88	119 652.00

XVI- Délibération validation marché « Aménagement des bords d'Aude »

Monsieur le Maire expose que, pour réaliser les travaux d'aménagement paysager – sentiers des berges de l'Aude, une consultation d'entreprises a été réalisée via une plateforme de marchés publics

L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres a donné le résultat suivant :

N° de l'offre	Nom du candidat	Montant € H.T.
1	OCTP	172 112,11

Au vu du montant proposé, le Maître d'Ouvrage a décidé d'entamer une négociation avec l'entreprise.

Le cabinet CETUR INGENIERIE a procédé à l'analyse de l'offre négociée, dont le classement est le suivant :

N° de l'offre	Nom du candidat	Montant € H.T.	Classement
1	OCTP	124 867,04	1

Au vu du rapport d'analyse de l'offre présenté par le Cabinet CETUR INGENIERIE, la commission d'appel d'offres propose de confier ces travaux à la société **OCTP**, l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport d'analyse présenté par le cabinet CETUR INGENIERIE,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise **OCTP**, pour un montant de 124 867,04 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux, ainsi que toutes pièces afférentes.

XVII- Délibération nouveau marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et 2162-14 du Code de la Commande Publique, une consultation a été lancée pour l'appel à la concurrence du maître d'œuvre, afin de procéder à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande de maîtrise d'œuvre sur 3 années pour un montant maximum de 39 000 € HT pour cette période.

Trois cabinets ont répondu et on fait connaître leur proposition d'honoraire, à savoir : CETUR INGENIERIE (7,5%), EVE (8.8%) et OTCE Infra (9.9%).

Présenté à la commission d'appel d'offres le choix de celle-ci s'est porté sur le Bureau d'études CETUR INGENIERIE compte tenu des moyens, références, des compétences mis en œuvre pour ce type d'études et du taux de rémunération proposé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour une durée de 3 années, avec le Bureau d'études CETUR INGENIERIE, pour un montant maximum de 39 000 € H.T et portant sur 7.5 % du montant HT des travaux

XVIII- Délibération renouvellement des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020

Vu l'article 1650 du code général des impôts relatif à l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des impôts Directs (C.C.I.D) présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes inférieures à 2 000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune et qui sont répertoriés sur un tableau transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits aux rôles des compositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de soumettre aux services de l'état la liste suivante de 24 personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de Campagne sur Aude.

N°	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE
1	FERNANDEZ	David	17, rue du Clos des Grenouilles	Campagne/Aude
2	SAUZEDE	Véronique	5 Chemin de Bellevue	Campagne/Aude
3	FLANDIN	Marc	9 Avenue d'Espéaza	Campagne/Aude
4	GUIDO	Marie	23 Avenue d'Espéaza	Campagne/Aude
5	MATÉO	Philippe	1 Impasse du Viala	Campagne/Aude
6	SIRE	Roland	2 Chemin de Bellevue	Campagne/Aude
7	LAFAILLE	Eliane	11 Avenue de Brézilhau	Campagne/Aude
8	ROUSSET	Laurence	3 rue Antonin Izard	Campagne/Aude
9	MAUPPIN	Gaétane	10 Avenue d'Espéaza	Campagne/Aude
10	MERVOYER	Etienne	Domaine de bergnes	Campagne/Aude
11	LACOUME	Claire	3, route de Granes	Campagne/Aude
12	APARICIO	Alexandre	16 chemin de la Courtade	Campagne/Aude
13	DUHOMME	Daniel	7, place des Templiers	Campagne/Aude
14	PRUGENT	Michel	9 Chemin du Viala	Campagne/Aude
15	JACQUEMIN	Christian	20 rue du Pousadou	Campagne/Aude
16	FERNANDEZ	Alain	15, rue du Clos des Grenouilles	Campagne/Aude
17	JANSANA	Roger	8 Chemin de la Courtade	Campagne/Aude
18	MARIN	Jean-Marc	19 Avenue du Roussillon	Campagne/Aude
19	BERGE	Marcel	14 rue Antonin Izard	Campagne/Aude
20	BOFFELI	Angel	12 rue de la Soulane	QUILLAN
21	OURLIAC	Jean Gérard	7 rue Antonin Izard	Campagne/Aude
22	MARIN	Catherine	11500 Saint Ferriol	Saint Ferriol
23	BERTHIER	Josette	1 Avenue du Languedoc	Campagne/Aude
24	DUHIL	Karine	17, rue du Clos des Grenouilles	Campagne/Aude

Questions diverses :

Roland SIRE

Indique au conseil qu'il serait souhaitable qu'un point financier soit présenté à mi- année budgétaire.
Monsieur le maire prend note de cette demande.

Alexandre APARICIO

Informe le conseil que depuis le 18 mai 2020, sa vie professionnelle a changé et qu'il est désormais responsable d'une agence d'intérim.

Il souhaite la bienvenue aux trois nouveaux conseillers et les félicite pour leur engagement depuis le début du mandat.

David FERNANDEZ

Rappelle au conseil la nécessité de remettre rapidement en route le Plan Local de Sauvegarde (PCS) en faisant référence à la tempête gloria du 22 et 23 janvier 2020.

Monsieur le maire indique qu'une mise à jour du PCS devra être réalisée pour septembre.

Gaétane MAUPPIN

Demande de débroussailler le bord de la rivière.

Il en est pris note.

Marc FLANDIN

Informe que le fichier d'alerte SMS par Orange est limité à 100 personnes pour la gratuité, il se renseigne auprès d'un autre opérateur et présentera prochainement une nouvelle proposition.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux